

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2020

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↪ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↪ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

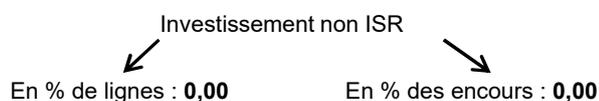
L'univers est composé de 600 valeurs, l'analyse fondamentale de l'entreprise le réduit à 210, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner environ 130 valeurs de valeurs éligibles au portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 30 juin 2020

Export Europe : 15,80 / 20

Stoxx Europe 50 NR : 15,43 / 20 (périmètre 100%)



Historisation des notes

Note Mars 2020			
15,92/20			

Commentaire extra-financier

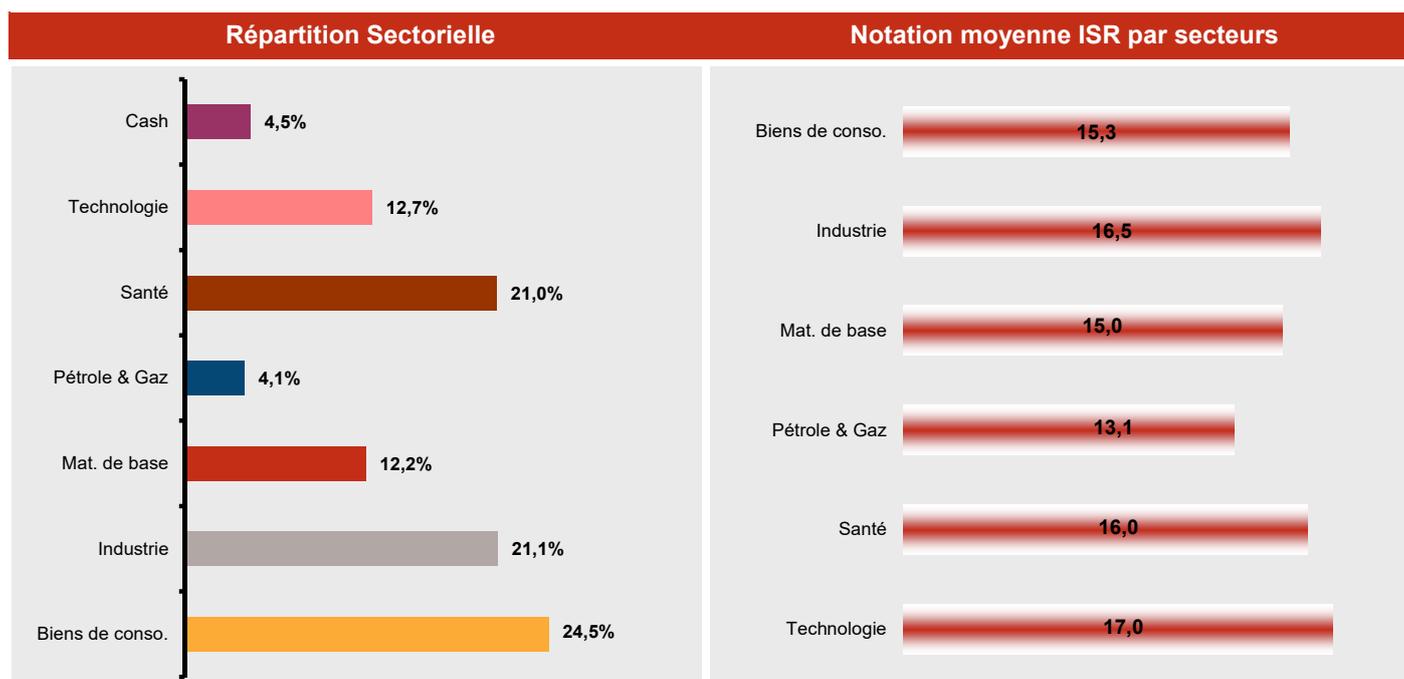
ACHATS : **LEGRAND** : champion français des équipements électriques, Legrand a mis en place une stratégie environnementale qui couvre toutes ses responsabilités en termes de protection environnementale et a mis en place toute une série d'objectifs quantifiés portant sur la gestion des déchets, les émissions atmosphériques, et inclut l'éco-design et l'écoconception dans sa R&D. La société présente un pourcentage élevé d'administrateurs indépendants et s'attache sur le plan social à mettre en place un grand nombre de mesures en faveur de la sécurité et la santé (stress au travail) de ses employés.

BUREAU VERITAS : la société est très engagée sur toutes les questions environnementales, mais n'apporte pas d'objectif clair pour le transport de son personnel. Le groupe est très engagé en matière de lutte contre la corruption (mise en place de contrôles avec un système de signalement confidentiel). De forts engagements en matière de lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité ont été pris au sein de Bureau Veritas, cependant la société ne surveille pas le pourcentage de femmes managers.

VENTES : **CAP GEMINI** : rapporte sur des mesures étendues associées à des objectifs quantifiés de réduction de sa consommation d'énergies et des émissions associées. L'amélioration constatée dans leurs KPI peuvent attester de l'efficacité de la stratégie en place. En revanche la société manque de transparence sur les engagements pris pour gérer de manière responsable sa réorganisation même si elle a mis en place plusieurs plans de restructuration au cours des dernières années. Le groupe communique sur son engagement à promouvoir les droits humains fondamentaux soutenus par des audits internes et externes.

TOTAL : a mis en place un programme de prévention contre la corruption. De plus le groupe a mis en place des mesures telles que des audits de contrôle de la pollution et des évaluations des risques. L'âge moyen des pétroliers utilisés pour transporter le pétrole est de six ans. Total a également mené un examen historique des sols pollués et a identifié des mesures de réhabilitation. Total exerce des activités d'exploration et de production, ce qui expose ses effectifs à des risques de santé/sécurité. Aussi les mesures en place comprennent des audits et une rémunération des employés sur les performances de santé/sécurité. Les activités du groupe sont très énergivores et ont un impact sur le changement climatique important Total s'engage à développer des activités contribuant à la neutralité carbone.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2020



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	7,50%	14,2 / 20
VINCI	France	Industrie	5,52%	18,3 / 20
SANOFI - AVENTIS	France	Santé	5,11%	17,5 / 20
SCHNEIDER ELECTRIC	France	Industrie	4,91%	17,5 / 20
NORVARTIS N	Suisse	Santé	4,03%	16,7 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 juin 2020

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE * (A)	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	284,4	287,4
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	0,0	40,2
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	4,2	8,3
INDICATEUR SOCIAL *	% moyen de femmes au sein des comités exécutifs	37,9	36,8
INDICATEUR DE GOUVERNANCE *	% moyen d'administrateurs indépendants	70,9	71,2
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS * (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	79,4	90,0

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants. Export Europe affiche des métriques globalement inférieures à celles de son benchmark.

* Données VIGEO, BLOOMBERG et TRUCOST

Toutes les valeurs du document n'étant pas mentionnées par une étoile sont calculées sur un périmètre de 100%.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2020

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Egalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Export Europe et 100% de couverture pour le Stoxx Europe 50 (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO,TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00